



AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2024

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, que le rôle de perception pour l'exercice financier 2024 est déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*.

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti, à toute personne inscrite au rôle.

Que les taxes sont payables dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

Les versements égaux seront dus aux dates fixées comme suit :

- Les comptes de taxes de moins de 300 \$ sont payables en un seul versement le 1^{er} avril 2024;
- Les comptes de taxes de 300 \$ et plus sont payables en trois versements égaux les 1^{er} avril 2024, 20 juin 2024 et 18 septembre 2024.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal durant les heures de bureau.

Donné à Saint-Gérard Majella, ce 29^e jour du mois de février 2024.


Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 29 février 2024.


Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière